



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2025

Séance du 27 mars 2025

Délibération

PV n° 7

Objet : Fourniture de tenues de protection pour feux urbains

Date de convocation :
14 mars 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 17 heures,
le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à
l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la
présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membre excusé : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Une procédure de marché public, sous forme d'appel d'offres ouvert, a été engagée pour renouveler l'ensemble des assurances du SDIS de l'Aube.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 14 janvier 2025 au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme de dématérialisation du SDIS (www.xmarches.fr).

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 3 mars 2025 à 12 heures.

Les différents soumissionnaires sont :

- CHATARD SAS
- SIOEN FRANCE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mars 2025.

La commission d'appel d'offres a examiné les offres, procédé à leur classement et décidé d'attribuer l'accord-cadre de la présente procédure comme suit :

CHATARD SAS	<ul style="list-style-type: none">• Veste (prix unitaire) : 292.00 € HT soit 350.40 € TTC• Pantalon (prix unitaire) : 222.50 € HT soit 267.00 € TTC.
----------------	---

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'accord cadre présenté ci-dessus et les avenants éventuels correspondant à la fourniture et la livraison des tenues de protection pour feux urbains.

Fait le 27 MARS 2025

Votes pour : 4

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY